

mais le ministre de la Justice a donné ces chiffres à plusieurs reprises; ils lui étaient communiqués par le procureur général du Québec.

LE MANDAT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU  
SÉNAT ET DE LA CHAMBRE

**M. David MacDonald (Egmont):** Une question supplémentaire pour le ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que nous nous réjouissons tous que nos collègues d'en face voient enfin la lumière, bien qu'ils y aient mis le temps...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. L'honorable député n'aura pas manqué de remarquer que plusieurs de ses collègues souhaitent poser des questions supplémentaires. Je l'invite à poser sa question pendant qu'il a la parole.

**M. MacDonald:** En ce qui concerne le comité dont la création a été annoncée par le ministre de la Justice, celui-ci peut-il préciser si le mandat du comité l'habilitera à faire comparaître des témoins, à obtenir des documents et à passer en revue les événements qui se sont réellement produits, afin que son activité ne se limite pas à une simple discussion théorique et pour qu'il puisse évaluer pleinement les événements d'octobre et proposer les mesures appropriées?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Lorsque le président du Conseil privé donnera avis de la résolution, il exposera le mandat du comité, mandat qui s'expliquera de lui-même.

LA PRÉSENTATION AU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL D'UN  
MÉMOIRE DU MINISTRE DE LA JUSTICE AU SUJET  
DE L'INSURRECTION APPRÉHENDÉE

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Compte tenu de la déclaration du ministre de la Justice selon laquelle le gouvernement a pleins pouvoirs, aux termes du Code criminel, pour lutter contre les organisations clandestines coupables de conspiration séditeuse, la Chambre doit-elle comprendre que le ministre fait actuellement des excuses publiques au peuple canadien pour avoir proclamé une mesure législative inutile telle que la loi de 1970 concernant l'ordre public (mesures provisoires) et le ministre serait-il disposé...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que cette question soit recevable. Peut-être le député pourrait-il la reformuler et la poser d'une façon différente.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, dans le reste de ma question je voulais demander si le ministre serait disposé—et de préférence le premier ministre bien que je m'adresse actuellement au ministre de la Justice—à comparaître devant le comité lorsqu'il sera saisi de cette question afin de l'informer de tous les faits et renseignements dont le gouvernement avait connaissance à l'époque où il a décidé qu'un état d'insurrection était appréhendé au Canada?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, cela dépendra si le comité décide de me

convoquer. Si oui, je comparaitrai devant le comité conformément à son mandat. Pour la gouverne du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles, je lui dirai que, du fait des circonstances qui régnaient alors, il était nécessaire de considérer l'appartenance au FLQ comme une infraction spéciale afin de faciliter les mises en accusation pendant une période de crise et, plus important encore, de limiter les possibilités de procédure accordées à la Couronne, c'est-à-dire en étendant le droit d'arrestation, de perquisition,...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Que le ministre m'excuse de l'interrompre, mais il me semble que cette période des questions se transforme en débat. Si les députés désirent débattre cette très importante question, ils pourront certainement s'arranger entre eux. Cependant, je ne pense pas qu'il convienne de laisser dégénérer la période des questions en un débat sur ce très important sujet. Plusieurs députés désirent poser des questions et si nous passons toute la période des questions à débattre cette question au lieu de chercher à nous informer, nous n'aurons pas rempli nos objectifs aussi bien que nous l'aurions pu. J'inviterai donc le ministre de la Justice à conclure aussitôt que possible.

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, à propos de l'appel au Règlement...

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, à propos de votre rappel à l'ordre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le ministre de la Justice invoque le Règlement.

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, je prends à cœur ce que vous dites, mais je pensais que vous m'auriez permis, compte tenu de votre impartialité habituelle de répondre au préambule qu'on a subrepticement inséré dans la question du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je ferai remarquer au ministre de la Justice et à tous les députés que si la question posée par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles n'était pas tout à fait régulière, il en était de même de la réponse du ministre. L'une et l'autre ont été interrompues dès que la présidence a pu intervenir.

**M. Baldwin:** A propos de votre rappel à l'ordre, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Peace River invoque le Règlement.

**M. Baldwin:** A propos de votre intervention, monsieur l'Orateur, je prétends que le ministre de la Justice aurait pu répondre simplement en trois mots: «plus de pouvoir».

Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Justice? Le ministre ou le président du Conseil privé s'engageraient-ils à assurer à la Chambre que le mandat fixé en vue de l'enquête d'un comité mixte sera suffisamment large pour permettre à ce dernier de la faire porter sur les motifs qui ont décidé le gouvernement fédéral d'une part à invoquer la loi sur les mesures de guerre et d'autre part à faire adopter la loi concernant l'ordre public (mesures provisoires)?